

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2011

L'an Deux Mille Onze, le quinze novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, LE BORGNE Christian, MARTIN Jean-Daniel, GINOLIN Alain, PROUTHEAU Hervé, VOISIN Serge, Mmes ESTOUP Valérie CHATENET Christine et MARIN Sylvie.

Absents et excusés : Madame MAROLLE Rose et Mrs LANGLOIS Thierry et VAUDELLE Jacques.

Madame MAROLLE Rose donne pouvoir à M. MARTIN Jean-Daniel.

Secrétaire de séance : Madame CHATENET Christine

Date de la convocation : le 10 novembre 2011.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé.

→ DROIT DE PREEMPTION :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section AE n°251, sise 3 rue du moulin de pont, pour une contenance de 122 m².
- habitation cadastrée section AE n°60, 409 et 410, sise 4 et 6 rue de l'ancien pavé, pour une contenance de 387 m².

→ DELIBERATION AGENT RECENSEUR –

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu l'année prochaine et qu'il faut nommer des agents recenseurs. Monsieur le Maire propose Mme LAURENT Delphine, Mrs BERNARD Denis et PACCARD Michel.

Madame ESTOUP demande si il serait pas mieux de demander à une personne sans emploi et dans le besoin ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en connaît pas.

→ DEFIBRILLATEUR : Délibération –

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'approbation de l'achat du défibrillateur, il est possible d'avoir une subvention égale à 50 % du montant hors taxe, auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de placer le défibrillateur à la Maison des Associations, rue du 19 mars 1962.

Madame MARIN informe qu'il va y avoir une séance de formation et le visionnage d'un DVD, ainsi qu'un raccordement électrique pour l'installer.

→ PLAN D'EVACUATION de l'ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un devis de GLOIRE SECURITE INCENDIE est parvenu en Mairie, pour le plan d'évacuation de l'école, pour un montant 442.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter le devis.

Monsieur LE BORGNE demande si notre fournisseur d'extincteur ne pourrait pas s'en occuper.

Monsieur le Maire lui répond que non.

Monsieur LE BORGNE demande de faire faire des devis pour l'entretien des extincteurs.

→ Futur Lotissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les frais d'extension de réseau sont à la charge du promoteur. Il avise le Conseil qu'une lettre a été envoyée à la DDT, pour les informer que les frais étaient pris en charge par le promoteur, mais ces derniers ont refusés, car c'est sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose de rencontrer tous les acteurs pour établir une convention.

Madame ESTOUP soulève le problème du nombre d'enfants qui risque d'augmenter et s'inquiète de la capacité

d'accueil de l'école.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne devrait pas y avoir de soucis.

→ **LOCATION SALLE DE PONT : QI GONG :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la salle de Pont a été prêtée gratuitement à l'association qui pratique le QI GONG, pour voir si cela leur convenait.

Monsieur le Maire demande au Conseil de décider d'un montant pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander 50 € /mois pour la location de la salle, à raison de 2 fois par mois d'utilisation.

→ **LOGEMENT ARMENONVILLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le studio vacant d'Armenonville, a été attribué à Monsieur FOUSSARD.

Le Conseil décide de fixer le loyer pour un montant de 100 € par mois.

→ **PREVISION TRAVAUX 2012 :**

- Monsieur le Maire demande aux Conseillers de réfléchir aux travaux envisageables pour 2012.

Le Conseil Municipal demande :

- travaux d'eaux, rue de l'ancienne gare (eau potable) et rue des guimets
- Voierie : réfection rue de la planche et chemin des vignes.
- Etude de sécurité, rue de l'église à Armenonville.
- Eclairage public : route du Parc et chemin des vignes.

Monsieur BARRET propose de faire un tour de la Commune pour voir où il y aurait des trous. Date prévue le 4 décembre 2011.

Monsieur BENOIST propose d'attendre pour refaire les réseaux d'eau en même temps que la rue de l'ancienne gare.

Monsieur BENOIST propose de créer une fondation pour la restauration de l'Eglise d'Armenonville afin d'avoir des subventions. Le Conseil Municipal approuve la demande.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire lit le courrier du propriétaire qui a laissé une voiture en stationnement avenue de la gare. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a cherché à le contacter par téléphone et demander l'autorisation de la mettre en fourrière.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur BARRET soulève le problème de l'élagage des arbres.

-Madame CHATENET informe qu'une enquête de satisfaction pour la garderie va être proposée. Madame CHATENET parle de l'aide aux devoirs et explique qu'il ya 26 inscrits et qu'il faut trouver une personne de plus pour le mardi et jeudi. Madame CHATENET demande si la cours de l'école peut être éclairée lors de la sortie des élèves de l'aide aux devoirs. Madame CHATENET informe que la prochaine réunion pour le bulletin aura lieu le 28 novembre à 18h.

- Madame MARIN demande qu'il y ait des nouvelles pour le projet du « Musée» à la halle de la gare.

- Monsieur LE BORGNE demande la constitution d'un groupe pour réfléchir sur le projet d'un city-stade : Mrs VOISIN, LE BORGNE, MARTIN et Mmes MARIN, CHATENET se proposent.

- Monsieur GINOLIN demande quand s'arrêtera l'augmentation de la taxe d'habitation et ne comprend pas que le taux de la Communauté de Communes double tous les ans. Monsieur le Maire lui répond que les compétences prisent par la Communauté de Communes ne sont plus supportées par la Commune et donc le budget communal devrait baisser.

- Monsieur VOISIN signale que les locataires de la Mairie d'Armenonville, n'ont plus de place pour leurs poubelles lorsque la salle est louée.

-Monsieur LE BORGNE informe qu'il s'est renseigné pour le coup du plan de la Commune, afin de l'insérer dans le bulletin communal, pour un coût de 300 €. Monsieur GINOLIN lui répond d'aller voir sur Google earth.

- Madame MARIN demande à ce que le lavoir de Bailleau (chez Madame AVIRON) soit restauré.

Merci de faire part de vos éventuelles remarques avant le 28 novembre 2011.
Distribué le 21 novembre 2011.